

C09 COLORANTS; PEINTURES; PRODUITS À POLIR; RÉSINES NATURELLES; ADHÉSIFS; COMPOSITIONS NON PRÉVUES AILLEURS; UTILISATIONS DE SUBSTANCES, NON PRÉVUES AILLEURS

C09K SUBSTANCES POUR DES APPLICATIONS NON PRÉVUES AILLEURS; APPLICATIONS DE SUBSTANCES NON PRÉVUES AILLEURS

- (1) La présente sous-classe couvre également l'utilisation de substances déterminées en général ou leur utilisation pour des applications non explicitement couvertes ailleurs.
- (2) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
- "substances" couvre les compositions. [4]

3/00	Substances non couvertes ailleurs [2]	5/14	. . Substances solides, p.ex. pulvérulentes ou granuleuses [7]
3/10	. pour sceller ou étouper des joints ou des couvercles (apprêts en pâtes C09D 5/34)	5/16	. Substances sujettes à des réactions chimiques lors de leur utilisation [7]
3/12	. pour arrêter les fuites, p.ex. dans des radiateurs ou des réservoirs (apprêts en pâtes C09D 5/34)	5/18	. . Réactions chimiques non réversibles [7]
3/14	. Substances antidérapantes; Abrasifs (fabrication d'objets ou de matériaux façonnés, abrasifs ou de friction, contenant des substances macromoléculaires C08J 5/14) [4]	5/20	. Additifs antigel pour ces substances, p.ex. pour liquides de radiateur (pour l'application sur des surfaces C09K 3/18; inhibition de la corrosion par des liquides C23F 11/00) [7]
3/16	. Substances antistatiques [4]	8/00	Compositions pour le forage des puits ou des trous de forage; Compositions pour le traitement des puits ou des trous de forage, p.ex. pour des opérations de complétion ou de réparation [8]
3/18	. à appliquer sur des surfaces pour y minimiser l'adhérence de la glace, du brouillard ou de l'eau (traitement de matériaux particuliers leur permettant de s'écouler librement, en général, p.ex. en les rendant hydrophobes, B01J 2/30); Substances antigel ou provoquant le dégel pour application sur des surfaces (leur emploi dans des liquides pour le transfert de chaleur, pour l'échange de chaleur ou pour le stockage de la chaleur ou pour la production de chaleur ou de froid autrement que par combustion, p.ex. liquides de radiateurs, C09K 5/00) [4]	8/02	. Compositions pour le forage des puits [8]
3/20	. Substituts du glycérol dans ses utilisations non chimiques, p.ex. produit de base dans les crèmes de beauté ou les onguents	Note	
3/22	. pour abattre la poussière ou pour l'absorber [4]	Dans les groupes C09K 8/03 à C09K 8/38, sans indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée. [8]	
3/24	. imitant l'apparence de la glace ou de la neige [4]	8/03	. . Additifs spécifiques à usage général dans les compositions pour le forage des puits [8]
3/30	. pour aérosols (réceptacles aérosols B65D 83/14) [4]	8/035	. . . Additifs organiques [8]
3/32	. pour traiter les polluants liquides, p.ex. le pétrole, l'essence, les corps gras (compositions absorbantes ou adsorbantes solides B01J 20/00; pour le traitement de l'eau, des eaux résiduaires ou des eaux d'égout C02F)	8/04	. . Compositions aqueuses pour le forage des puits [8]
5/00	Substances pour le transfert de chaleur, pour l'échange de chaleur ou pour le stockage de la chaleur, p.ex. réfrigérants; Substances pour la production de chaleur ou de froid par des réactions chimiques autres que la combustion [2]	8/05	. . . contenant uniquement des composés inorganiques, p.ex. des mélanges argile-sel [8]
5/02	. Substances qui subissent un changement d'état physique lors de leur utilisation (C09K 5/16, C09K 5/20 ont priorité) [2]	8/06	. . . Compositions ne contenant pas d'argile (contenant uniquement des composés inorganiques C09K 8/05) [8]
5/04	. . le changement d'état se faisant par passage de l'état liquide à l'état vapeur ou vice versa [2]	8/08	. . . contenant des composés organiques naturels, p.ex. des polysaccharides, ou leurs dérivés [8]
5/06	. . le changement d'état se faisant par passage de l'état liquide à l'état solide, ou vice versa [2]	8/10	 Cellulose ou ses dérivés [8]
5/08	. Substances qui ne subissent pas de changement d'état physique lors de leur utilisation (C09K 5/16, C09K 5/20 ont priorité) [7]	8/12	 contenant des composés organiques synthétiques macromoléculaires ou leurs précurseurs [8]
5/10	. . Substances liquides [7]	8/14	. . . Compositions contenant de l'argile (contenant uniquement des composés inorganiques C09K 8/05) [8]
5/12	. . . Substances fondues, c.à d. substances solides à température ambiante, p.ex. métaux ou sels [7]	8/16	 caractérisées par les composés inorganiques autres que l'argile [8]
		8/18	 caractérisées par les composés organiques [8]
		8/20	 Composés organiques naturels ou leurs dérivés, p.ex. polysaccharides ou dérivés de la lignine [8]
		8/22	 Composés organiques synthétiques [8]
		8/24	 Polymères [8]

- 8/26 . . . Émulsions huile-dans-l'eau [8]
- 8/28 contenant des additifs organiques [8]
- 8/32 . . Compositions de forage non aqueuses, p.ex. à base d'huile [8]
- 8/34 . . . Liquides organiques [8]
- 8/36 . . . Émulsions eau-dans-l'huile [8]
- 8/38 . . Compositions de forage gazeuses ou en mousse [8]
- 8/40 . Compositions d'espacement dites "spacers", p.ex. compositions utilisées pour séparer les masses de forage et de cimentation [8]
- 8/42 . Compositions de cimentation, p.ex. pour la cimentation des tubes dans les trous de forage; Compositions de bouchage, p.ex. pour tuer des puits (compositions pour le plâtrage C09K 8/50) [8]
- 8/44 . . contenant uniquement des liants organiques [8]
- 8/46 . . contenant des liants inorganiques, p.ex. ciment Portland [8]
- 8/467 . . . contenant des additifs pour des utilisations spécifiques [8]
- 8/473 Additifs pour la diminution de la densité, p.ex. pour obtenir des compositions cimentieuses en mousse [8]
- 8/48 Additifs pour l'augmentation de la densité ou du poids [8]
- 8/487 Additifs régulant les pertes de fluide; Additifs pour réduire ou empêcher la perte de circulation [8]
- 8/493 Additifs pour réduire ou empêcher la migration des gaz [8]
- 8/50 . Compositions pour le plâtrage des parois de trous de forage, c. à d. compositions pour la consolidation temporaire des parois des trous de forage (compositions pour consolider le sable meuble ou similaire autour des puits C09K 8/56) [8]
- 8/502 . . Compositions à base d'huile [8]
- 8/504 . . Compositions à base d'eau ou de solvants polaires (C09K 8/502 a priorité) [8]
- 8/506 . . . contenant des composés organiques [8]
- 8/508 Composés macromoléculaires [8]
- 8/512 contenant des agents de réticulation [8]
- 8/514 d'origine naturelle, p.ex. polysaccharides, cellulose (C09K 8/512 a priorité) [8]
- 8/516 . . caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. matériaux encapsulés [8]
- 8/518 . . . Mousses [8]
- 8/52 . Compositions pour éviter, limiter ou éliminer les dépôts, p.ex. pour le nettoyage [8]
- 8/524 . . les dépôts organiques, p.ex. paraffines ou asphaltènes [8]
- 8/528 . . les dépôts inorganiques, p.ex. sulfates ou carbonates [8]
- 8/532 . . . Soufre [8]
- 8/536 . . caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. matériaux encapsulés [8]
- 8/54 . Compositions pour inhiber in situ la corrosion dans les puits ou les trous de forage [8]
- 8/56 . Compositions pour consolider le sable meuble ou similaire autour des puits sans diminuer excessivement sa perméabilité (compositions pour le plâtrage des parois de trous de forage C09K 8/50) [8]
- 8/565 . . Compositions à base d'huile [8]
- 8/57 . . Compositions à base d'eau ou de solvants polaires (C09K 8/565 a priorité) [8]
- 8/575 . . . contenant des composés organiques [8]
- 8/58 . Compositions pour les méthodes de récupération assistée pour l'extraction d'hydrocarbures, c. à d. pour améliorer la mobilité de l'huile, p.ex. fluides de déplacement [8]
- 8/582 . . caractérisées par l'utilisation de bactéries [8]
- 8/584 . . caractérisées par l'utilisation de tensio-actifs spécifiques [8]
- 8/588 . . caractérisées par l'utilisation de polymères spécifiques [8]
- 8/592 . . Compositions utilisées en combinaison avec de la chaleur générée, p.ex. par injection de vapeur [8]
- 8/594 . . Compositions utilisées en combinaison avec du gaz injecté (C09K 8/592 a priorité) [8]
- 8/60 . Compositions pour activer la production en agissant sur la formation souterraine [8]
- 8/62 . . Compositions pour la formation de crevasses ou de fractures [8]
- 8/64 . . . Compositions à base d'huile [8]
- 8/66 . . . Compositions à base d'eau ou de solvants polaires (C09K 8/64 a priorité) [8]
- 8/68 contenant des composés organiques [8]
- 8/70 . . . caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. mousses [8]
- 8/72 . . . Produits chimiques érosifs, p.ex. acides [8]
- 8/74 combinés avec des additifs ajoutés à des fins spécifiques [8]
- 8/76 pour empêcher ou pour réduire les pertes de fluide [8]
- 8/78 pour empêcher le bouchage [8]
- 8/80 . . Compositions pour renforcer les fractures, p.ex. compositions pour agents de soutènement utilisés pour maintenir les fractures ouvertes [8]
- 8/82 . . Compositions à base d'huile (C09K 8/64 a priorité) [8]
- 8/84 . . Compositions à base d'eau ou de solvants polaires (C09K 8/66, C09K 8/82 ont priorité) [8]
- 8/86 . . . contenant des composés organiques [8]
- 8/88 Composés macromoléculaires [8]
- 8/90 d'origine naturelle, p.ex. polysaccharides, cellulose [8]
- 8/92 . . caractérisées par leur forme ou par la forme de leurs composants, p.ex. matériaux encapsulés (C09K 8/70 a priorité) [8]
- 8/94 . . . Mousses [8]
- 9/00 Substances devenant sombres, c. à d. substances pour lesquelles la gamme de longueurs d'onde absorbées est modifiée par excitation avec une énergie sous une forme quelconque (matériaux photosensibles pour la photographie G03C) [2]**
- 9/02 . Substances organiques devenant sombres [2]
- 11/00 Substances luminescentes, p.ex. électroluminescentes, chimiluminescentes [2]**
- 11/01 . Récupération des matières luminescentes [3]
- 11/02 . Emploi de substances particulières comme liants, revêtements de particules ou milieux de suspension [2]
- 11/04 . contenant des éléments radioactifs naturels ou artificiels ou des éléments radioactifs non précisés [2]
- 11/06 . contenant des substances organiques luminescentes [2]
- 11/07 . . ayant des constituants réagissant chimiquement entre eux, p.ex. compositions chimi-luminescentes réactives [3]
- 11/08 . contenant des substances inorganiques luminescentes [2]

Note

Dans les groupes C09K 11/54 à C09K 11/89, sauf indication contraire, les matériaux sont classés à la dernière place appropriée; toutefois, on ne tient pas compte, pour le classement, des activateurs des substances luminescentes. [4]

- 11/54 . . contenant du zinc ou du cadmium [4]
- 11/55 . . contenant du béryllium, du magnésium, des métaux alcalins ou métaux alcalino-terreux [4]
- 11/56 . . contenant du soufre [4]
- 11/57 . . contenant du manganèse ou du rhénium [4]
- 11/58 . . contenant du cuivre, de l'argent ou de l'or [4]
- 11/59 . . contenant du silicium [4]
- 11/60 . . contenant du fer, du cobalt ou du nickel [4]
- 11/61 . . contenant du fluor, du chlore, du brome, de l'iode ou des halogènes non spécifiés [4]
- 11/62 . . contenant du gallium, de l'indium ou du thallium [4]
- 11/63 . . contenant du bore [4]
- 11/64 . . contenant de l'aluminium [4]
- 11/65 . . contenant du carbone (dans des composés organiques C09K 11/06) [4]
- 11/66 . . contenant du germanium, de l'étain ou du plomb [4]
- 11/67 . . contenant des métaux réfractaires [4]
- 11/68 . . . contenant du chrome, du molybdène ou du tungstène [4]
- 11/69 . . . contenant du vanadium [4]
- 11/70 . . contenant du phosphore [4]
- 11/71 . . . contenant aussi des métaux alcalino-terreux [4]
- 11/72 . . . contenant aussi des halogènes, p.ex. des halophosphates [4]
- 11/73 contenant aussi des métaux alcalino-terreux [4]
- 11/74 . . contenant de l'arsenic, de l'antimoine ou du bismuth [4]
- 11/75 contenant de l'antimoine [4]
- 11/76 contenant aussi du phosphore et des halogènes, p.ex. des halophosphates [4]
- 11/77 . . contenant des métaux des terres rares [4]
- 11/78 contenant de l'oxygène [4]
- 11/79 contenant du silicium [4]
- 11/80 contenant de l'aluminium ou du gallium [4]
- 11/81 contenant du phosphore [4]
- 11/82 contenant du vanadium [4]
- 11/83 contenant du vanadium et du phosphore [4]
- 11/84 contenant du soufre, p.ex. oxydesulfures [4]
- 11/85 contenant des halogènes [4]
- 11/86 contenant de l'oxygène et des halogènes, p.ex. oxyhalogénures [4]
- 11/87 . . contenant des métaux du groupe du platine [4]
- 11/88 . . contenant du sélénium, du tellure ou des chalcogènes non spécifiés [4]
- 11/89 . . contenant du mercure [4]

13/00 Compositions pour l'attaque chimique, la gravure, le brillantage de surface ou le décapage (pour l'attaque ou le brillantage du verre C03C 15/00; pour l'attaque ou le brillantage de matériaux métalliques C23F, C23G 1/00, C25F 1/00) [2]

Note

Dans les groupes C09K 13/02 à C09K 13/12, sauf indication contraire, une composition est classée à la dernière place appropriée. [2]

- 13/02 . . contenant un hydroxyde d'un métal alcalin [2]
- 13/04 . . contenant un acide inorganique [2]
- 13/06 . . . avec une substance organique [2]
- 13/08 . . contenant un composé du fluor [2]
- 13/10 . . contenant un composé du bore [2]
- 13/12 . . contenant des sels de métaux lourds constituant au moins 50% des composés non solvants [2]

15/00 Compositions anti-oxydantes; Compositions inhibant les modifications chimiques (incorporées dans les aliments A21D, A23; incorporées dans les compositions macromoléculaires C08; incorporées dans les combustibles liquides ou les lubrifiants C10; incorporées dans des huiles, graisses, matières grasses ou cires animales ou végétales C11B 5/00; incorporées dans les détergents C11D; compositions inhibant la corrosion de matériaux métalliques C23F 11/00; incorporées dans les compositions pour décaper des matériaux métalliques C23G) [4]

- (1) Dans les groupes C09K 15/02 à C09K 15/34, sauf indication contraire, une composition est classée à la dernière place appropriée. [2]
- (2) Dans les groupes C09K 15/02 à C09K 15/34, un sel métallique d'un composé organique est classé comme ce composé. [2]

- 15/02 . . contenant des composés inorganiques [2]
- 15/04 . . contenant des composés organiques [2]
- 15/06 . . . contenant de l'oxygène [2]
- 15/08 contenant une fraction phénol ou quinone [2]
- 15/10 . . contenant du soufre [2]
- 15/12 . . contenant du soufre et de l'oxygène [2]
- 15/14 contenant une fraction phénol ou quinone [2]
- 15/16 . . contenant de l'azote [2]
- 15/18 contenant une fraction amine ou imine [2]
- 15/20 . . contenant de l'azote et de l'oxygène [2]
- 15/22 contenant une fraction amide ou imide [2]
- 15/24 contenant une fraction phénol ou quinone [2]
- 15/26 . . contenant de l'azote et du soufre [2]
- 15/28 . . contenant de l'azote, de l'oxygène et du soufre [2]
- 15/30 . . contenant un hétérocycle avec au moins un azote comme membre du cycle [2]
- 15/32 . . contenant du bore, du silicium, du phosphore, du sélénium, du tellure ou un métal [2]
- 15/34 . . contenant des matières végétales ou animales de composition non connue [2]

17/00 Substances pour conditionner ou stabiliser les sols (spécialement adaptées pour les puits et les trous de forage C09K 8/00; engrais C05; consolidation par la mise en place de produits solidifiants ou capables de boucher les pores E02D 3/12) [3]

- (1) Le présent groupe couvre les mélanges des substances pour conditionner ou stabiliser les sols avec des engrais caractérisés par leur activité de conditionnement ou de stabilisation des sols. [6]

C09K

- (2) Le présent groupe ne couvre pas les mélanges des substances pour conditionner ou stabiliser les sols avec des engrais caractérisés par leur activité d'engrais, qui sont couverts par la sous-classe C05G. [6]
- (3) Aux fins de classement dans le présent groupe, la présence d'engrais dans la composition n'est pas prise en considération. [6]
- (4) Dans les groupes C09K 17/02 à C09K 17/40, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.

Note

Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes C09K 101/00 à C09K 109/00. [6]

- 17/02 . contenant uniquement des composés inorganiques [6]
- 17/04 . . appliqués sous une forme physique autre qu'une solution ou un coulis, p.ex. sous forme de granulés ou de gaz [6]
- 17/06 . . Composés du calcium, p.ex. chaux [6]
- 17/08 . . Composés de l'aluminium, p.ex. hydroxyde d'aluminium [6]
- 17/10 . . Ciments, p.ex. ciment Portland [6]
- 17/12 . . Silicates solubles dans l'eau, p.ex. verre soluble [6]
- 17/14 . contenant uniquement des composés organiques [6]
- 17/16 . . appliqués sous une forme physique autre qu'une solution ou un coulis, p.ex. sous forme de plaquettes ou de granulés [6]
- 17/18 . . Prépolymères; Composés macromoléculaires [6]
- 17/20 . . . Polymères vinyliques [6]
- 17/22 . . . Polyacrylates; Polyméthacrylates [6]
- 17/24 . . . Polymères de condensation d'aldéhydes ou de cétones [6]
- 17/26 Polymères de condensation phénol-aldéhyde [6]
- 17/28 Polymères de condensation urée-aldéhyde [6]
- 17/30 . . . Polyisocyanates; Polyuréthanes [6]
- 17/32 . . . d'origine naturelle, p.ex. matériaux celluloseux [6]
- 17/34 . . . Matériaux bitumineux [6]
- 17/36 . . Composés comportant une ou plusieurs liaisons carbone-silicium [6]
- 17/38 . . . Siloxanes [6]
- 17/40 . contenant des mélanges de composés inorganiques et organiques [6]
- 17/42 . . Composés inorganiques mélangés avec des ingrédients actifs organiques, p.ex. accélérateurs [6]
- 17/44 . . . le composé inorganique étant un ciment [6]
- 17/46 . . . le composé inorganique étant un silicate soluble dans l'eau [6]
- 17/48 . . Composés organiques mélangés avec des ingrédients actifs inorganiques, p.ex. catalyseurs de polymérisation [6]
- 17/50 . . . le composé organique étant d'origine naturelle, p.ex. dérivés de la cellulose [6]
- 17/52 . Paillis [6]

19/00 Substances formant des cristaux liquides [4]

Note

Dans les groupes C09K 19/02 à C09K 19/52, sauf indication contraire, les substances sont classées à la dernière place appropriée. [4]

- 19/02 . caractérisées par les propriétés optiques, électriques ou physiques des constituants, en général [4]
- 19/04 . caractérisées par la structure chimique des constituants formant des cristaux liquides [4]
- 19/06 . . Composés non stéroïdes formant des cristaux liquides [4]
- 19/08 . . . contenant au moins deux cycles non condensés [4]
- 19/10 contenant au moins deux cycles benzéniques [4]
- 19/12 au moins deux cycles benzéniques directement liés, p.ex. biphényles [4]
- 19/14 liés par une chaîne carbonée [4]
- 19/16 la chaîne contenant des doubles liaisons carbone-carbone, p.ex. stilbènes [4]
- 19/18 la chaîne contenant des liaisons triples carbone-carbone, p.ex. tolannes [4]
- 19/20 liés par une chaîne contenant des atomes de carbone et d'oxygène comme chaînons, p.ex. esters [4]
- 19/22 liés par une chaîne contenant des atomes de carbone et d'azote comme chaînons, p.ex. bases de Schiff [4]
- 19/24 liés par une chaîne contenant des liaisons azote-azote [4]
- 19/26 Composés azoxy [4]
- 19/28 liés par une chaîne contenant des atomes de carbone et de soufre comme chaînons, p.ex. thioesters [4]
- 19/30 contenant des cycles non aromatiques saturés ou insaturés, p.ex. cycle cyclohexanique [4]
- 19/32 . . . contenant des systèmes cycliques condensés, c. à d. systèmes cycliques condensés en ortho ou en péri, pontés ou condensés en spiro [4]
- 19/34 . . . contenant au moins un hétérocycle [4]
- 19/36 . . Composés stéroïdes formant des cristaux liquides [4]
- 19/38 . . Polymères, p.ex. polyamides [4]
- 19/40 . . contenant des éléments autres que carbone, hydrogène, halogène, oxygène, azote ou soufre, p.ex. silicium, métaux [4]
- 19/42 . . Mélanges de composés formant des cristaux liquides couverts par plus d'un groupe précédent C09K 19/06 à C09K 19/40 [4]
- (1) Le présent groupe ne couvre pas les mélanges contenant plusieurs composés formant des cristaux liquides couverts chacun par un seul des groupes C09K 19/04 à C09K 19/40 sont classés uniquement dans ce groupe. [4]
- (2) Si les constituants, formant des cristaux liquides, des mélanges classés dans le présent groupe présentent un intérêt en tant que tels, ils sont aussi classés dans les groupes C09K 19/04 à C09K 19/40 relatifs aux composés. [4]
- 19/44 . . . contenant des composés à noyaux benzéniques directement liés [4]
- 19/46 . . . contenant des esters [4]

- 19/48 . . . contenant des bases de Schiff [4]
- 19/50 . . . contenant des composés stéroïdes formant des cristaux liquides [4]
- 19/52 . caractérisées par des constituants qui ne sont pas des cristaux liquides, p.ex. additifs [4]
- 19/54 . . Additifs n'ayant pas de mésophase spécifique [4]
- 19/56 . . . Agents d'alignement [4]
- 19/58 . . Agents de dopage ou de transfert de charge [4]
- 19/60 . . Colorants pléochroïques [4]
- 21/00 Substances ignifugeantes** (pour utilisation dans une application particulière, voir les endroits appropriés, p.ex. ignifugation du bois B27K, des polymères C08, des textiles D06M, du papier D21H; peintures ignifuges C09D 5/18) [4]

Note

Dans les groupes C09K 21/02 à C09K 21/14, sauf indication contraire, les substances sont classées à la dernière place appropriée. [4]

- 21/02 . Substances inorganiques [4]

- 21/04 . . contenant du phosphore [4]
- 21/06 . Substances organiques [4]
- 21/08 . . contenant des halogènes [4]
- 21/10 . . contenant de l'azote [4]
- 21/12 . . contenant du phosphore [4]
- 21/14 . Substances macromoléculaires [4]

Schéma d'indexation associé au groupe C09K 17/00, relatif à l'utilisation ou à l'effet recherché des substances pour conditionner ou stabiliser les sols. [6]

- 101/00 Utilisation agricole [6]**
- 103/00 Utilisation en génie civil [6]**
- 105/00 Prévention de l'érosion [6]**
- 107/00 Imperméabilisation [6]**
- 109/00 Régulation du pH [6]**